



HAL
open science

LES ENJEUX DE LA NOMINATION : LE CAS DU MARIAGE EN INDE

Madhura Joshi

► **To cite this version:**

Madhura Joshi. LES ENJEUX DE LA NOMINATION : LE CAS DU MARIAGE EN INDE. Colloque international des Etudiants chercheurs en DIidactique des langues et en Linguistique, Lidilem, Jun 2014, Grenoble, France. hal-01252070

HAL Id: hal-01252070

<https://hal.science/hal-01252070>

Submitted on 7 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES ENJEUX DE LA NOMINATION : LE CAS DU MARIAGE EN INDE

Madhura JOSHI
madhura.joshi@univ-montp3.fr
Laboratoire DIPRALANG EA739
Université Montpellier 3
Route de Mende
34199 Montpellier cedex 5
France

Abstract : This paper shall examine the denominations used for marriages in India, which provide us an example as to how do discourses circulate around this theme. An attempt shall be made to examine the multiple significations borne by the different epithets used in relation to marriage in India.

1. Introduction

Cette communication a pour objectif d'analyser les différentes nominations utilisées pour les mariages en Inde dans les discours ordinaires recueillis dans le cadre d'une étude doctorale sur les mariages mixtes en Inde. J'emploie la désignation *mariages mixtes* pour parler de mariages inter-castes, inter-religieux, mariages inter-communautaires, inter-régionaux, internationaux – qui sont autant de marqueurs d'identités sociales. Mais sur le terrain, plusieurs implicites sont en jeu et différentes nominations ont émergé dans le corpus ; cet article exposera les différentes nominations utilisées par rapport au mariage en Inde et ce qu'elles signifient dans le contexte.

1.1. *La méthodologie adoptée*

J'ai recueilli divers corpus sur le terrain (des entretiens enregistrés, des articles de presse, des textes de droit ancien, des textes officiels, des annonces matrimoniales) afin d'examiner comment circulent les discours sur le mariage en Inde. L'enquête de terrain pour la thèse de Doctorat en Sciences du langage (soutenue en 2012) a été menée entre 2007 et 2009 dans cinq villes indiennes : Alibag, Pune, Mumbai (État du Maharashtra), Bengaluru (État de Karnataka) Hyderabad (État de l'Andhra Pradesh) par le biais d'observations participantes dans des familles et des entretiens semi-directifs.

Les 74 entretiens (enregistrés avec 31 hommes et 43 femmes) ont eu lieu chez les personnes, sinon dans un café ou, parfois sur leur lieu de travail, selon le temps disponible ; ils se sont déroulés en marathi, hindi, anglais ou français, selon la(/les) langue(s) choisies par les personnes interviewées, et ont duré entre dix minutes et deux heures. Ces personnes appartiennent à différentes catégories socio-professionnelles – chauffeurs, femmes au foyer, employés de maison, ingénieurs, enseignants, militants de partis politiques, travailleurs sociaux, artistes, comptables. Ce n'était pas toujours possible d'interviewer les deux conjoints. Lors de l'entretien, je me présentais brièvement et j'expliquais le sujet de ma recherche.

1.2. *Le mariage dans le contexte indien contemporain*

Souvent qualifié comme étant « la plus grande démocratie du monde » (population 1,23 milliard en 2012), l'Inde reste un pays fortement hiérarchisé. En l'absence d'une assurance-retraite pour tous, le mariage et la famille restent des institutions importantes : par ailleurs

l'une ne s'imagine pas sans l'autre. C'est un pays fortement hiérarchisé où les normes matrimoniales varient d'une région à l'autre et d'une communauté à l'autre.

Cependant, trois caractéristiques de la « famille indienne » ont émergé au cours des XIX-XX^e siècles : le patriarcat – c'est-à-dire le pouvoir exercé par les personnes plus âgées, les hommes en particulier ; la patrilinéarité – le transfert des biens et du nom de père en fils ; et la virilocalité – l'installation de l'épouse chez l'époux à la suite du mariage (Nivedita Menon, 2012). Dans le contexte indien contemporain, le mariage arrangé endogame émerge comme une forme idéale de mariage dans les classes moyennes parmi lesquelles cette étude fut menée.

L'endogamie (c'est-à-dire le mariage à l'intérieur d'un groupe) constitue l'une des caractéristiques principales de la notion de caste en Inde. Le mot *jat* (« caste ») renvoie à la naissance (de la racine en sanskrit « jan- ») et est employé comme terme générique pour désigner toutes sortes d'appartenances et d'identifications (caste, langue, pays, région, religion...). De fait, dans les discours ordinaires, le qualificatif « inter-caste » (*antar-jaatiya*) est utilisé pour les mariages – linguistiquement, religieusement, régionalement – mixtes. Le « don de la fille » (*kanyadan*) en mariage par le père au gendre (de préférence d'une « haute » caste) constitue une forme idéale du mariage selon les textes en sanskrit. On en trouve des marques dans les discours ordinaires, par exemple lorsqu'on pose la question « où est-ce que (vous avez/) on a donné la fille ? ». Cette idéologie du « don de la fille » présuppose également des rapports inégalitaires entre la famille qui « donne » sa fille à la belle-famille qui la « reçoit ».

Si l'existence des mariages mixtes est attestée dans les épopées et les textes de *Dharmasastra*, les textes de droit ancien en sanskrit, ces mariages sont considérés comme des « mariages d'amour » dans les discours ordinaires. Cette désignation catégorise et distingue les mariages mixtes des mariages arrangés, implicitement endogames. La mixité matrimoniale, c'est-à-dire la différence d'appartenances communautaires des conjoints, devient alors une forme de déviance et les mariages mixtes sont *ipso facto* considérés comme des mariages d'amour. Ces textes anciens considèrent les mariages mixtes comme un mélange de castes – acceptable dans certains cas, et à éviter en d'autres, surtout lorsque l'écart entre les castes des époux est trop importante.

En Inde, deux dispositifs de droit privé coexistent : il y a une loi qui gouverne les mariages civils et puis il existe des lois personnelles des communautés religieuses. La loi gouvernant les mariages civils autorise les mariages qui peuvent être socialement marqués comme mixtes. En revanche, les lois personnelles des communautés (*Personal Laws*) interdisent ou imposent des conditions pour des mariages dits religieusement mixtes. Les mariages mixtes ne font pas l'objet d'un recensement spécifique, l'enregistrement des mariages (religieux ou célébrés selon les pratiques coutumières) a été rendu obligatoire par un arrêté de la Cour suprême en 2006.

Au cours des XIX-XX^e siècles, au sein des mouvements de réformes sociales, les mariages mixtes étaient considérés comme un des remèdes contre l'inégalité par des réformistes et des hommes politiques. De fait, après l'indépendance du pays en 1947, un programme d'aide étatique a été introduit pour encourager les couples qui ont célébré un mariage inter-caste et dans les discours officiels, les mariages mixtes sont ainsi censés servir une cause nationale, ou avoir une utilité sociale. C'est dans ce contexte qu'il est intéressant d'étudier les différentes désignations utilisées à l'intention des mariages en Inde.

2. La nomination et l'interdiscursivité

Le terme « mariage » peut être considéré comme un « hyperonyme », c'est-à-dire un terme dont le sens inclut celui d'un ou de plusieurs autres termes. Les adjectifs qualifiant les mariages constituent des désignations qui ont des significations particulières. Ces nominations formées à partir des adjectifs avec l'hyperonyme « mariage » peuvent être considérées comme des « hyponymes », c'est-à-dire des mots dont le signifié est hiérarchiquement plus spécifique que celui d'un autre. Cette distinction linguistique entre l'hyperonyme, dans sa qualité plus générique que l'hyponyme, et l'hyponyme lui-même, qui attribue des valeurs spécifiques à l'hyperonyme – du point de vue de l'énonciateur, nous aidera à comprendre les catégorisations et les désignations utilisées par rapport aux mariages en Inde.

Lorsqu'on parle de nomination, trois notions paraissent importantes avec une imbrication entre elles – la catégorisation, la nomination et la dénomination. La catégorisation est un processus appréhendé de différentes manières, selon le champ discursif – psychologique ou linguistique – en question. En linguistique, on avance que

« (...) la catégorisation serait un processus plus large que la nomination : si toute nomination implique une catégorisation, toute catégorisation n'est pas forcément accompagnée d'une nomination. » (Dufour, Dutilleul-Guerroudj, Laurent, 2004 :156)

Une absence de nomination ne signifierait pas une absence de catégorisation dans un contexte donné. Quant à la distinction entre la nomination et la dénomination, la première signifie l'acte de désigner, alors que la seconde est le résultat de cette activité, selon la distinction qu'en propose Paul Siblot.

« La dénomination est [...] du côté de la langue entendue comme une nomenclature d'étiquettes, celle dont les dictionnaires dressent l'inventaire et recensent les sens véhiculés par les discours. Elle s'oppose au processus de nomination, acte d'un sujet qui tout à la fois nomme et catégorise dans l'actualisation discursive. » (Siblot, 2001 : 76) Et,

« [...] la nomination est l'acte par lequel un sujet nomme en discours, autrement dit catégorise un référent en l'insérant dans une classe d'objets identifiée dans le lexique, à moins qu'il ne veuille innover avec un néologisme. » (Siblot, 2001 : 205)

Les deux termes – la dénomination et la nomination – prennent appui sur les pratiques langagières, et présupposent l'existence de catégories discursives, pour s'y référer, pour s'opposer à elles ou pour en créer des nouvelles.

Ces trois notions sont traversées par le *dialogisme*, c'est-à-dire l'évocation et l'interaction avec d'autres discours précédemment tenus sur le même objet. Le *processus discursif*, notion proche au *dialogisme*, était proposée par Michel Pêcheux et anticipait sur la notion d'*interdiscours*, qui allait devenir courante à partir des années 1980 en linguistique française.

L'interdiscours peut signifier « un ensemble de discours » ou « l'ensemble des unités discursives (...) avec lesquelles un discours particulier entre en relation implicite ou explicite » (Maingueneau, 2009 : 77). Ces termes expriment et désignent l'idée que tout discours est traversé par ceux qui l'ont précédé et anticipe ceux qui vont le suivre. A la lumière de ces notions, il devient intéressant d'observer comment les locuteurs catégorisent un mariage ou leur mariage et comment ces notions peuvent nous aider à comprendre la circulation des discours autour de la question du mariage en Inde.

3. Une analyse discursive des nominations utilisées pour le mariage en Inde

Nous observerons quelques-unes des façons de qualifier les mariages en Inde et ensuite nous analyserons des extraits d'entretiens pour illustrer la complexité énonciative et l'interdiscursivité à l'œuvre dans la parole sur le mariage.

Il y a deux manières principales de qualifier le mariage en Inde : soit selon la modalité de sélection du conjoint (*spouse selection*) (2.1, *infra*) ou selon les catégories sociales d'appartenance ou d'identification (2.2, *infra*). D'autres façons de nommer et distinguer les mariages émergent également dans les discours: l'une où la déviance est indiquée dans le discours par l'utilisation de l'anaphore (« mariage comme ça ») et l'autre où le toponyme est utilisé pour qualifier le mariage (2.3, *infra*).

3.1. Selon la modalité de sélection du conjoint

« Mariage d'amour » (*love marriage*, présupposant que les conjoints se sont choisis) et « mariage arrangé » (*arranged marriage*, par la famille, par les amis, par l'agence matrimoniale...) constituent les deux dénominations principales si nous utilisons le critère de sélection du conjoint.

Quand bien même considéré comme un mode non-approuvé dans les *Dharmasastra*, le *mariage d'amour* est néanmoins reconnu comme une forme de mariage ; l'écart par rapport à la norme du mariage arrangé subsiste dans les pratiques langagières. Dans les discours ordinaires, les mariages mixtes sont considérés comme des « mariages d'amour », désignation qui catégorise et distingue les mariages mixtes des mariages arrangés, implicitement endogames. Tous les mariages d'amour, de fait, ne sont pas des mariages « mixtes », et tous les mariages mixtes ne sont pas forcément des « mariages d'amour », ils peuvent être « arrangés ».

La dénomination *mariage arrangé* est absente en marathi ou en hindi. L'absence de qualificatif sous-entend-il que les mariages sont arrangés en général et que l'exception, *mariage d'amour* se distingue par sa différence ? Des expressions signifiant que le mariage est « arrangé » sont en usage mais la dénomination *mariage arrangé* demeure absente du dictionnaire anglais-marathi. Arranger soi-même son mariage se qualifie par la tournure réflexive *swathaha (lagna) tharavane (décider soi-même de son mariage)*, courante dans les discours ordinaires, quoique absente des dictionnaires. Sur le terrain, les personnes interviewées ne manquaient pas de le souligner ou de l'indiquer lorsqu'elles considéraient que leur mariage était arrangé, en modalisant la désignation (« arrangé par soi-même » ou « arrangé par des amis »). De même, la négation se porte sur la nomination « mariage d'amour » : on dit plus facilement « ce n'était pas un mariage d'amour ». Dans le corpus il n'y a pas d'occurrence où la négation se porte sur le « mariage d'amour ».

Une troisième catégorie « mariage d'amour arrangé » (*arranged love marriage*) est également employée dans les discours ordinaires et repris dans les recherches sociologiques et anthropologiques. Les désirs individuels, la responsabilité envers la famille et l'autorité parentale sont respectés dans ce *mariage d'amour arrangé*, une solution locale aux dilemmes que peuvent poser la sélection du *bon* conjoint dans une forme de mariage désigné comme *love-cum-arranged* ou *arranged love marriage* dans les discours. D'après Uberoi (2009 : 36), ce mariage présente deux variantes : soit ce sont les familles qui arrangent le mariage et par la suite laissent les futurs époux se courtiser sous surveillance afin que l'amour romantique naisse entre ceux-ci et que des rapports harmonieux entre parents et enfants soient maintenus dans les familles ; soit les époux se choisissent mutuellement, selon les critères d'homogamie

(similarité de milieux sociaux) et d'endogamie (appartenance au même groupe), comme dans un mariage arrangé et par la suite l'union reçoit l'approbation parentale.

Nous verrons comment ces nominations émergent dans l'extrait d'un entretien avec Amita (21 ans), qui a fait un mariage inter-caste. Son mari vient d'une caste inférieure de la sienne dans la hiérarchie, ainsi que d'une famille moins fortunée. Malgré leur réticence initiale face à ces critères qui constituent « l'honneur » et qui entrent en jeu en ce qui concerne le « don de la fille » en mariage, la famille d'Amita a accepté son mariage. Le mariage a été célébré « comme un mariage arrangé » - donc conforme à la norme du mariage arrangé et selon les rituels ; le « don de la fille » fait partie des rituels, signifiant la présence et l'accord des parents au mariage de leur fille. L'entente familiale pèse dans la vie après le mariage, et c'est ce qui constitue l'avantage du « mariage arrangé d'amour », comme on peut lire dans cet énoncé :

Amita : Mon mariage a eu lieu selon les rites et cérémonies religieuses prescrites comme un *arranged marriage*/ (...) les enfants espèrent avoir un partenaire selon leur éducation et l'entourage ou les expériences qu'ils ont vécu/ mais si les parents mettent leur égo (*ego*) à part et essayent de comprendre ce que désirent les enfants alors il y a la meilleure possibilité d'avoir un mariage d'amour arrangé (*love with arranged*)/ car quand il y a un *love marriage* il est possible que les parents ne soient pas d'accord/ alors les deux choses sont également importantes/ jusqu'au passage d'un certain temps il y a une certaine folie (*craze*) de ce *love marriage*/ même si on est très mûr/ mais on ne peut jamais oublier la vie qu'on a passé avec nos parents/ alors on se rappelle de nos parents après un mois ou un an quand on souffre de quelque chose ou s'il y a malheur qui arrive/ et puis la mère on ne peut pas l'oublier/ alors dans ces circonstances si on a leur soutien ou bien si au moins on peut discuter avec eux cela suffit même s'ils ne peuvent pas vous aider/ donc *love with arranged marriage* c'est bien (entretien à Alibag en marathi, janvier 2008).

3.2. *Selon les identités sociales*

Les identités sociales de caste, région, religion, communauté, race... deviennent des marqueurs de mixité matrimoniale, par l'emploi des désignations *mariage inter-caste*, *mariage inter-religieux*, *mariage inter-régional*, *mariage inter-communautaire*, *mariage inter-racial*. Ces hyponymes peuvent être interprétés implicitement comme des « mariages d'amour » dans les discours ordinaires, puisque les mariages arrangés sont en général endogames.

Dans l'exemple de complexité énonciative qui suit, la locutrice Rashmi (25 ans) a recours à une pluralité d'hyponymes pour catégoriser son propre mariage. La mixité matrimoniale est mise en discours en affirmant les différences et les similarités d'appartenance sociale des conjoints. La locutrice explique le décalage entre les attentes familiales et les faits réels quant au choix du conjoint. Dans le discours parental, la langue et la région apparaissent comme des critères aussi importants que la caste et l'appartenance religieuse dans la sélection du conjoint.

Rashmi: mon mariage n'est pas inter-religieux/ je vais juste préciser le type de mariage/ c'est un mariage inter-régional et nous pouvons aussi dire que c'est un mariage inter-communautaire/ car nous venons de différentes communautés et de différentes régions/ mais nous appartenons à la même caste et religion (...) je pense que dans ma famille je suis/ dans ma génération je suis la seule qui a fait un mariage d'amour/ donc ce genre de chose est très rare dans ma famille/ c'est une famille très conservatrice/ les gens ne regardent pas les mariages

d'amour comme quelque chose euh:: très:: euh ce n'est pas très courant/ donc ils n'ont pas une approche positive des mariages d'amour (entretien à Bangalore en anglais, juin 2007)

L'énoncé est marqué par des modalisations du dire : nous pouvons remarquer l'hésitation à qualifier la quasi-inexistence de mariages d'amour dans son entourage. Le mot « communauté » reste vague : il s'agit aussi bien de communautés linguistiques que de communautés « régionales ». Le changement de domaine notionnel permet d'éviter de qualifier l'attitude de la famille par un adjectif qualificatif, en effectuant un constat (« ce n'est pas courant »), ce qui permet ensuite de mieux marquer la négation à la fin de l'extrait de l'énoncé cité. L'absence de mariages d'amour (implicitement des mariages mixtes) dans sa famille ne l'empêche pas de transgresser la norme du mariage arrangé endogame. Et un mariage d'amour dans la famille peut faciliter le mariage d'autres membres dans la famille.

3.3. *La déviance montrée dans le discours : l'utilisation des toponymes et de l'anaphore*

Les toponymes (noms du lieu) utilisés pour qualifier les mariages sont des dénominations qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires. Ils désignent la différence par rapport à un mariage religieux, considéré comme un « don de la fille » (*kanyadaan*), où c'est le père qui donne la main de sa fille au gendre. Nous allons voir deux exemples d'hyponymes utilisés par rapport aux mariages mixtes : « Alandi vivah » et « court marriage ».

Il existe, un peu partout en Inde des lieux de culte, où des officiants célèbrent les mariages, même si ceux-ci n'ont pas d'approbation parentale. Alandi est un tel lieu, qui se trouve près de Pune, ville où j'ai effectué une grande partie de mon enquête de terrain. Même si tous les couples se mariant à Alandi n'ont pas dû s'enfuir de chez eux, la dénomination *Alandi vivah* ou *Alandi lagna* est utilisée, pour qualifier des mariages d'amour ou des mariages inter-castes qui s'y sont déroulés. Plusieurs couples (mixtes ou non) viennent consacrer leur union à Alandi, ce qui confère une reconnaissance à leur démarche ; puisque la cérémonie rituelle est célébrée par un prêtre, le mariage peut devenir acceptable socialement, comme nous pourrions lire dans l'extrait d'un entretien avec Sonali (20 ans)

Sonali : (...) nous sommes partis à Mumbai chez son frère/ mais nous n'avons pas pu enregistrer le mariage alors nous sommes allés à Alandi et nous nous sommes mariés et nous sommes revenus directement ici/ et puis les gens ici ils ont fait aussi le mariage rituel selon leurs coutumes (entretien à Pune en marathi, janvier 2009)

Les nominations *Court Marriage* ou *Registered Marriage* suggèrent que le mariage n'avait pas d'approbation parentale ou que les époux sont contre l'idée de faire des dépenses onéreuses pour célébrer le mariage, par exemple en organisant le repas pour un grand nombre de personnes. En général, les bureaux du registre civil des mariages, les *Marriages Offices*, sont situés près des locaux du tribunal de justice ou des bureaux administratifs. Selon la loi gouvernant les mariages civils, le fonctionnaire responsable, le *Marriage Officer* détient l'autorité judiciaire de recevoir des oppositions au mariage, avant la célébration de celui-ci. La nomination *Court marriage* n'est ainsi pas simplement liée au lieu où le mariage est célébré, mais aussi à la fonction du bureau de mariage.

Le caractère déviant du mariage émerge dans le discours par la désignation anaphorique « mariage comme ça », ou encore par le fait que face à l'opposition parentale, le couple a dû s'enfuir pour se marier. Ces hyponymes retiennent néanmoins l'hyperonyme *mariage* et accordent ainsi une certaine légitimité – réelle, symbolique et imaginaire – à l'union, ce qui est, après tout, la définition du mariage, selon les dictionnaires. L'anaphore dans la

désignation « mariage comme ça » (*asa lagna* en marathi), permet de désigner l'innommable du discours – dans notre cas, un mariage contrevenant aux normes sociales – et de le distinguer des mariages arrangés par les familles.

Dans l'extrait d'entretien avec Savita (33 ans) qui suit, nous verrons comment le caractère déviant d'un mariage est énoncé dans le discours, par l'emploi de l'anaphore et du toponyme. A ma question sur des problèmes rencontrés dans la famille lors de son mariage, l'interviewée répond :

Savita : Oui/ à cette époque mes parents ont refusé ses parents ont refusé aussi/ ensuite nous avons/ nous avons fait un *court marriage* (mariage civil)/ 5 ans avant 1996. (...) (*elle présente sa belle-mère qui vient d'entrer dans la pièce*) Voici ma belle-mère/ elle vient de (elle s'adresse à moi, l'enquêtrice) d'où venez-vous? (...) De la France/ ceux qui ont fait des mariages comme ça (*ashé lagna*)/ elle est en train de faire une étude là-dessus/ elle a trouvé l'adresse au bureau (d'aide sociale)/ c'est pour cela qu'elle est venue chez nous/ nous venons de recevoir récemment la dotation (le programme d'aide publique pour encourager les mariages inter-castes). (entretien à Pune en marathi, janvier 2009)

Savita m'a présentée à sa belle-mère et elle a expliqué la raison de ma présence. Tout en continuant la discussion, elle s'est référée aux mariages inter-castes comme des *mariages comme ça* (*ashé lagna*). Ici l'absence de nomination semble avoir une valeur anaphorique car ma présence chez elle est liée au programme d'aide publique aux mariages inter-castes. Néanmoins la désignation *comme ça* marque la différence des mariages inter-castes ; dans ce cas il s'agit aussi d'un *mariage d'amour* que les parents de Savita refusent d'accepter : elle n'avait pas revu ses parents depuis son mariage (plus de 15 ans au moment de l'entretien), même s'ils habitaient dans la même ville.

4. Conclusion

Nommer, c'est créer des catégories et associer des significations à ces catégories. L'acte de nomination révèle le regard que pose le locuteur sur la perception de la différence (d'un mariage, par exemple dans notre cas). Un même locuteur peut utiliser plusieurs nominations pour qualifier son mariage.

A travers l'usage des qualificatifs (que nous pouvons catégoriser selon la modalité de sélection du conjoint, des identités sociales ou des marqueurs de déviance), les locuteurs cherchent à identifier et à distinguer leur mariage. On peut noter la tendance implicite ou explicite à se référer à la norme du mariage arrangé endogame pour qualifier un mariage. La déviance d'un mariage par rapport à cette norme est une question qui apparaît de manière plus évidente dans les désignations employées pour les mariages. D'une part les mariages mixtes sont considérés comme déviants, mais d'autre part les acteurs se positionnent aussi en sujets, en transgressant l'idéologie dominante de l'endogamie et en assumant leur choix.

Parmi les différentes façons de désigner leur propre mariage, les personnes interviewées cherchent à singulariser leur vécu. La question de la nomination des mariages en Inde nous renseigne ainsi sur l'interdiscursivité entre les discours normatifs (des communautés, des parents) et les discours ordinaires tels qu'ils émergent dans la parole sur le mariage en Inde.

Références bibliographiques

DUFOUR, Françoise, DUTILLEUL-GUERROUDJ, Elise & LAURENT, Bénédicte (2004). Catégorisation, stéréotypie et dialogisme : la nomination comme expression de points de vue, in *La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications ? Actes des Journées d'étude des jeunes chercheurs*, Dufour, Françoise, Dutilleul-Guerroudj, Elise &

Laurent, Bénédicte (coordinateurs d'ouvrage). Montpellier : Praxiling-Presses Universitaires de La Méditerranée, 153-171.

MAINGUENEAU, Dominique (2009). *Les termes clés de l'analyse du discours*. Paris : Les Editions du Seuil/Points.

SIBLOT, Paul (2001). Dénomination, in *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, Détrie, Catherine, Siblot, Paul & Vérine, Bertrand (dir.). Paris : Honoré Champion, 75-76.

SIBLOT, Paul (2001). Nomination, in *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, Détrie, Catherine, Siblot, Paul & Vérine, Bertrand (dir.). Paris : Honoré Champion, 205-207.

UBEROI, Patricia (2009). *Freedom and Destiny : Gender, Family and Popular Culture in India*. New Delhi : Oxford University Press.

Références aux sites Internet

MENON, Nivedita. <http://kafila.org/2012/03/08/feminism-and-the-family-thoughts-on-international-womens-day/> (8 mars 2012). Consulté le 16 mars 2012.